

REGLEMENT CONCOURS 11 JUIN

- Concours fédéral "OPEN" « Spécial Sparidés No-kill»
- Pêche à une seule canne et trois hameçons maximum.
- Bas de ligne ne pouvant en aucun cas dépasser la longueur de la canne.
- Strouille 4 paquets fournis, (supplément autorisé).
- Il n'y aura pas de pesée, les pêcheurs peuvent conserver leurs prises après avoir marqué le poisson en coupant la nageoire caudale inférieure.

ZONE DE PECHE :

Le **PERTUIS D'ANTIOCHE**, limité dans l'ouest par la longitude 001° 30' 000, dans le nord par les côtes de l'île de Ré et son pont, et dans le sud par la latitude 46° 03' 000

LE CLASSEMENT :

Tous les Sparidés comptent : Daurades, Pagres, bogues, Sars

- Au plus grand nombre de points.
- Les poissons seront comptabilisés sur la fiche commissaire selon un barème précis :
- 1 point pour les poissons égaux ou supérieurs à 23cm et inférieurs à 25 cm
- 2 points pour les poissons égaux ou supérieurs à 25 cm et inférieurs à 30 cm
- 3 points pour les poissons égaux ou supérieurs à 30cm et inférieurs à 35 cm
- 4 points pour les poissons égaux ou supérieurs à 35 cm

On départage les ex-æquo au plus petit nombre de poissons, si deuxième égalité, au plus grand nombre de points sur le plus gros coefficient (nb de 4 pts ou nb de 3 pts etc).

RAPPEL :

- Avec l'aide des autres pêcheurs le Commissaire comptabilisera les prises, les inscrira sur la fiche commissaire et veillera à faire signer chaque concurrent à la fin du concours .

A.R.P.S.M. LA ROCHELLE BULLETIN D'ENGAGEMENT CONCOURS 2017

CONCOURS « Spécial Sparidés » du 11 Juin 2017

Nom et Prénom :
Date de naissance :/...../.....Catégorie.....
Club :
N° de licence :avec cachet médical !
Si skipper, nom du bateau :
Nom du Matelot :
Adresse email :

Téléphone : Signature

Engagement : 50 € pour les adultes et 22 € pour les jeunes

COMMANDE D'APPÂTS

Je retiens les appâts congelés suivants (selon disponibilité)

ENCORNETS (poche) 6 €.....*

*Indiquer le nombre.de poches

ATTENTION !!!

Les appâts commandés devront être réglés en même temps que l'engagement, par un chèque séparé, à l'ordre de : A.R.P.S.M. La Rochelle.

INSTRUCTIONS

Le bulletin d'engagement est à adresser **impérativement avant le Samedi 3 JUIN date réception de courrier.**

accompagné du règlement libellé à l'ordre de : A.R.P.S.M. à :

A RPSM

Jean-Michel PELTIER

22 rue de la Filature

17000 LA ROCHELLE

Tel : 06 26 45 61 09

Tout bulletin non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.

Rappel : La licence délivrée au pratiquant engage celui-ci à respecter l'ensemble des règles et règlements.